

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Aujourd'hui vingt-huit septembre deux mil quinze, à vingt heures trente, heure légale, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. DOOR, Député-maire, les Membres du Conseil Municipal dont les noms suivent :

Présents : M. DIGEON, Mme JEHANNET, M. FONTENEAU, Mme BUTOR, Mme DURY, M. MENARD, Mme GUITARD, Mme PARE, M. JOSEPH, M. SILLET, M. COQUELIN, Mme DUBOIS, M. TERRIER, Mme TICOT, M. DELANDRE, Mme LAJUS, Mme DENIS, Mme RIBEIRO, M. GUILLAUME, M. NOTTIN, M. VILAIN, Mme GABRIELLE, M. BELABBES, M. GRANDJEAN, M. PROFFIT.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 4132-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont donné délégation de vote :

- M.SUPPLISSON à M. DOOR
- M. MALET à M. DIGEON
- Mme SCHWARTZ à Mme DURY
- Mme BABIN à Mme BUTOR
- Mme DECHAMBRE à Mme GUITARD
- M. MEUNIER à M. MENARD
- Mme PIQUET à M. GRANDJEAN

--==

Mme RIBEIRO remplit les fonctions de secrétaire

--==

RAPPORT DU MAIRE SUR LES DÉCISIONS PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU CONSEIL DU 22 JUIN 2015
en vertu de la délégation du Conseil Municipal
au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la séance du 22 Juin dernier au Conseil Municipal qui lui en donne acte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention de 65 000 € au titre du fonctionnement du Conservatoire de Musique et de Danse pour l'année 2016.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE 363 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE PRÉFINANCEMENT DES ATTRIBUTIONS DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de prêt à taux zéro proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le préfinancement des attributions prévisionnelles versées au titre du F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de la TVA) se rapportant aux dépenses d'investissement 2015, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant maximum du prêt : 363 000 €
Durée d'amortissement du prêt : 15 mois
Dates des échéances en capital de chaque ligne du prêt :

- Ligne 1 du prêt : Décembre 2016
- Ligne 2 du prêt : Avril 2017

Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
Amortissement : in fine
Typologie Gissler : 1A

Adopté à l'UNANIMITÉ.

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (CLIS) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'état au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 50 % du coût des travaux d'aménagement d'une CLIS au sein de l'école Maurice Meunier, estimé à 10 500 €.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite à l'installation de M. PROFFIT dans ses fonctions de conseiller municipal lors de la séance du 22 Juin 2015, le Conseil Municipal procède à sa désignation au sein des commissions municipales ci-après :

- INTERCOMMUNALITÉ - NUMÉRIQUE - SPORTS
- DÉVELOPPEMENT DURABLE - JEUNESSE - INSERTION
- ENFANCE - FAMILLE - AFFAIRES SCOLAIRES
- CITOYENNETÉ ET VIVRE ENSEMBLE
- TOURISME - ÉCONOMIE -FOIRES ET MARCHÉS
- COMMISSION CONSULTATIVE DES USAGERS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DÉLÉGUÉS

Adopté à l'UNANIMITÉ.

PRISE DE COMPÉTENCE SUPPLÉMENTAIRE DE L'AME CONCERNANT LA REPRISE DES ACTIVITÉS DU SICAM (Syndicat Intercommunal du Cimetière d'Amilly-Montargis)

Vu la loi n° 99-586 du 12 Juillet 1999 modifiée, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME),

Vu la délibération de l'AME n° 15-180 du 25 Juin 2015,

le Conseil Municipal approuve la nouvelle prise de compétence statutaire de l'AME suivante à compter du 1^{er} Janvier 2016 : « 5.20 - Gestion du cimetière, des columbaria et exploitation du crématorium, entretien de ce cimetière et du jardin du souvenir attenant, situés 400 rue de Pisseux à Amilly ».

Adopté à l'UNANIMITÉ.

AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER LE CONTRAT DE VILLE DE L'AME 2015-2016

Vu la Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la circulaire du 30 juillet 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

le Conseil Municipal approuve le programme d'actions pris en faveur des quartiers reconnus comme prioritaires pour 2015-2020, dont trois à Montargis :

Quartiers prioritaires	Population du quartier
Quartier du Bourg - Chautemps	5930 hab.
Quartier du Plateau	6924 hab.
Quartier de la Chaussée	3845 hab.

et autorise le Maire à signer le contrat de ville de l'AME 2015-2020 ainsi que tous les documents afférents.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE LA VILLE
AVEC GARANTIE TOTALE DES INSTALLATIONS : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N° 6 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC DALKIA**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 6 en moins-value au marché passé avec la Sté DALKIA France, pour un montant de - 13 628,54 € H.T. portant suppression des prestations P1, P2, P3, ainsi que leurs redevances, du site n°4 « C.I.O. » suite à la vente de l'immeuble, pour la période du 24/06/2015 au 30/09/2019, date de fin du marché.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**RESTAURATION DE LA PASSERELLE VICTOR HUGO : AUTORISATION À M. LE MAIRE DE SIGNER
L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ VIA PONTIS**

Compte-tenu des travaux supplémentaires réalisés, à savoir le remplacement de l'ensemble du platelage de la passerelle et la réparation intégrale des marches, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 en plus-value à passer avec la Sté VIA PONTIS Ets D'EIFPAGE TP, d'un montant de 20 150,00 € H.T. ce qui porte le nouveau montant du marché à 151 148,00 € H.T.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MAJORATION DES TAUX DE LA TAXE SUR LES FRICHES COMMERCIALES

Vu sa délibération n° 15-055 du 22 Juin 2015 instituant une taxe annuelle sur les friches commerciales applicable au 1^{er} janvier 2016 et conformément à l'article 1530-V du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal décide d'appliquer dès 2016, les taux majorés suivants :

20 % pour la 1^{ère} année d'imposition,
30 % pour la 2^{ème} année d'imposition,
40 % pour la 3^{ème} année d'imposition.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

4 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN, M. BELLABES)

**MODIFICATION DES TARIFS ET ABONNEMENTS DES SAISONS CULTURELLES PROGRAMMÉES
À LA SALLE DES FÊTES**

Afin d'assurer l'équilibre financier des programmations culturelles à la salle des fêtes, le Conseil Municipal décide d'appliquer le tarif réduit aux séniors de plus de 65 ans et fixe les tarifs des spectacles à venir comme suit :

** Grille normale*

	Pass Théâtre Plein tarif	Pass Théâtre Tarif réduit	Place Plein Tarif	Place Tarif réduit	Exonéré
1 ^{ère} Catégorie	77 € (70 €) Soit la place à 25.66 €	57 € (55 €) Soit la place à 19.00 €	32 € (30 €)	22 € (20 €)	0 €
2 ^{ème} Catégorie	66 € Soit la place à 22.00 €	45 € Soit la place à 15.00 €	27 € (25 €)	17 € (15 €)	0 €
Enfant 1 ^{ère} Cat.	27 € Soit la place à 9.00 €	-	17 € (15 €)	-	0 €
Enfant 2 ^{ème} Cat.	20 € Soit la place à 6.66 €	-	12 € (10 €)	-	0 €

** Grille spéciale : Hors abonnement*

	1 ^{ère} Catégorie	2 ^{ème} Catégorie
Plein tarif	35 €	30 €
Tarif réduit *	25 €	20 €
CARRE OR	40 €	-

Adopté à la MAJORITÉ PAR 30 voix POUR et 3 CONTRE (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

FIXATION DES TARIFS PATINOIRE - SAISON 2015-2016

Le Conseil Municipal adopte les tarifs ci-dessous pour l'accès à la patinoire de plein air **du 19 Décembre 2015 au 21 février 2016** :

TARIFS TTC LOCATION DE PATINS INCLUSE

DÉSIGNATION	UNITE	CARNET DE 10 non dissociable non remboursable	
		Enfant jusqu'à 12 ans	Adulte
Enfant jusqu'a 12 ans	3 €	25 €	
adulte	5 €	45 €	
Services Municipaux Comités d'entreprises Associations Communes		Enfant jusqu'à 12 ans	Adulte
		25 €	30 €
emplacement publicitaire 2,00 m x 0.60 m en quadri (composition comprise) :			
•sur le pourtour intérieur de la patinoire :		600 € HT	
•sur la face extérieure « grand côté »		700 € HT	
•sur les faces extérieures « petit côté »		550 € HT	
Soirée privée (19h 30 - 22h 00)		420 € HT	
Soirée COS Mairie de Montargis du vendredi 19 décembre 2013		Gratuite	
annonce publicitaire audio sur la patinoire forfait : 6 annonces/jour, sur 7 jours (message fourni par l'annonceur)		150 € HT	
Annonce publicitaire au dos des tickets : (10 000 minimum)		700 € HT	

Adopté à l'UNANIMITE.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN)

ANNEXE FINANCIÈRE 2014-2015 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CC4V POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Considérant que le précédent avenant approuvé par l'assemblée délibérante en sa séance du 22 juin dernier comportait un montant de participation financière erroné, le Conseil Municipal approuve l'annexe financière pour l'année 2014-2015 à la convention pour le développement de l'enseignement artistique entre la ville de Montargis et la CC4V, fixant la participation de cette dernière à **90 962 euros**.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CC4V POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Montargis et la Communauté de Communes des Quatre Vallées pour l'année 2015-2016, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE VILLEMANDEUR POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Montargis et la Commune de Villemandeur pour l'année 2015-2016 qui s'applique à l'ensemble des élèves mandorais.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

**FIXATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT COMMUNAL
À COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

Considérant que les tarifs adoptés précédemment en séance du 22 juin dernier comportaient une erreur matérielle, le Conseil Municipal approuve la nouvelle grille tarifaire ci-dessous, applicable dès la rentrée scolaire 2015-2016 :

DISPOSITIFS	MONTARGIS ET COMMUNES CONVENTIONNÉES						AUTRES COMMUNES	
	MONTARGIS		CC4V		VILLEMANDEUR		- 18 ans	Adultes
	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes	- 18 ans	Adultes		
Pré-cycle (Jardin, Eveil, initiation Musicale-Corporelle et Instrumentale)	de 41,08 à 171,17 € (A)		de 41,08 à 171,17 € (A)		271,17		304,42	
Classe instrument et chant (cursus, parcours différencié, parcours adultes, approche orchestrale)	de 53,13 à 221,40 € (B)	291,1	de 53,13 à 221,40 € (B)	436,65	321,4	436,65	516,6	654,97
Atelier pratique collective Musicale ou Chorégraphique (barre au sol/atelier chorégraphique)/Formation Musicale (seule)	de 13,53 à 56,37 € (C)	56,37	de 13,53 à 56,37 € (C)	84,56	76	84,56	102,5	102,5
Classe de danse (cursus, parcours différencié, parcours adultes)	de 53,13 à 97,41 € (D)	112,75	de 53,13 à 97,41 € (D)	169,12	131,5	169,12	194,75	194,75

Communes conventionnées : **Communauté de Communes des 4 Vallées (CC4V)** comprenant : Chevannes, Chevry-sous-Bignon, Corbeilles, Courtempierre, Dordives, Ferrières, Fontenay, Girolles, Griselles, Gondreville, Mignères, Mignerette, Le Bignon Mirabeau, Nargis, Préfontaines, Treilles en Gâtinais, Sceaux du Gâtinais, Villevoques)

REDUCTIONS : Inscription de plusieurs enfants de la même famille :

- 30 % à compter du 2^{ème} enfant,
- 40 % à compter du 3^{ème} enfant,
- 50 % à compter du 4^{ème} enfant,

hors quotient familial et uniquement pour les classes d'instrument, chant et danse.

Les étudiants (de moins de 25 ans au 1^{er} septembre) et les demandeurs d'emploi s'acquitteront du tarif - 18 ans.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

6 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN, M. VILAIN, Mme GABRIELLE, M. PROFFIT).

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION DE POSTES

Considérant les nécessités de fonctionnement du service Enseignement-enfance et du Conservatoire de Musique et de Danse, le Conseil Municipal procède aux créations de postes correspondants.

Adopté à l'UNANIMITE.

3 ABSTENTIONS (M. VILAIN, Mme GABRIELLE, M. PROFFIT).

TAUX DE PROMOTION PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE DU CADRE D'EMPLOI DES PUÉRICULTRICES TERRITORIALES

Vu les décrets n° 2014-923 et n° 2014-925 du 18 août 2014 portant statut particulier du cadre d'emplois des Puéricultrice Territoriales de catégorie A et fixant l'échelonnement indiciaire, le Conseil Municipal fixe, à compter du 1^{er} janvier 2015, les taux d'avancement de grade à 100% pour chaque grade d'avancement du nouveau cadre d'emplois des puéricultrices territoriales relevant de la catégorie A, ainsi qu'il suit :

Cadres d'emplois	Grade d'avancement
Puéricultrices Territoriales	Puéricultrice Hors Classe
	Puéricultrice Classe Supérieure

Adopté à l'UNANIMITÉ.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Considérant le nombre d'élèves inscrits dans la discipline enseignée, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe et de le porter à 18,25 heures hebdomadaires.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DU CONSERVATOIRE AUPRÈS DE LA CC4V

Le Conseil Municipal décide de renouveler la mise à disposition d'un agent titulaire du Conservatoire auprès de la CC4V pour enseigner la musique à destination des enfants et des assistantes maternelles du réseau RAM à compter de l'année scolaire 2015-2016, et autorise le Maire à signer la convention établie à cet effet avec la CC4V.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF DE MUTUALISATION ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du dispositif de mutualisation entre la ville et le CCAS concernant les services ci-après :

- Service Informatique
- Centre Technique Municipal
- Mise à disposition d'un photocopieur

et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

FIXATION DU TARIF POUR L'ACQUISITION DE TÉLÉCOMMANDE D'ACCÈS RIVERAINS DES RUES DU CENTRE-VILLE

Les aménagements urbains des rues du centre-ville conduisent à des modifications des règles de circulation et de stationnement qui nécessitent pour certaines de ces rues l'équipement d'une borne automatique qui restreint l'accès, déclenchée à l'aide d'une télécommande remise à titre gracieux aux riverains concernés, à raison d'une par foyer.

Afin de permettre à ces mêmes riverains de faire l'acquisition d'une ou plusieurs télécommandes supplémentaires contre paiement, le Conseil Municipal fixe le prix d'acquisition de télécommande d'accès riverains à 50,00 € l'unité, correspondant au prix d'achat de ce matériel.

Adopté à l'UNANIMITÉ.

3 ABSTENTIONS (Mme PIQUET, M. NOTTIN, M. GRANDJEAN).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.

Jean-Pierre Door,
Député-maire de Montargis,